

## Journée mondiale contre la peine de mort, 10 octobre 2016

### Terrorisme et peine de mort : le cercle vicieux de la violence

Ces dernières décennies, la liste des pays qui avaient complètement aboli la peine de mort ou ne l'appliquaient plus depuis des années n'avait cessé de s'allonger. Aujourd'hui, on constate une évolution inquiétante, à contre-courant de cette tendance: face à la menace du terrorisme mondial, des gouvernements, des partis d'opposition et des acteurs de la société civile se laissent aller à promouvoir la peine capitale comme le moyen de dissuasion ultime. Il a pourtant été abondamment prouvé que la peine de mort n'a justement pas d'effet dissuasif, à plus forte raison pour des personnes prêtes à mourir en martyrs dans un attentat terroriste.



Manifestation à Amman après le meurtre d'un pilote jordanien, commis par les terroristes de Daech en février 2015. © Picture-alliance/EPA/J. Nasrallah

Les attentats terroristes peuvent se produire n'importe quand et n'importe où, de façon arbitraire. Ils constituent un problème politique et sociétal d'envergure, de Mogadiscio à Ansbach et de Bruxelles à Islamabad. Si le renforcement des mesures de sécurité permet d'empêcher partiellement de telles attaques, la sécurité absolue n'existe pas.

Répondre à l'horreur et la peur est l'objectif suprême du terrorisme mondial. Plus les attaques sont spectaculaires, sanglantes et inattendues, plus leurs auteurs et les groupements dont ils se sentent proches sont convaincus de leur propre puissance. Dans le monde entier, des États sont confrontés à ce fléau. Ils répondent rarement de façon avisée à ces événements atroces.

Au contraire, dans de nombreux pays, gouvernements et partis d'opposition tentent d'afficher de la détermination et de présenter à la population des solutions qui, comme la peine de mort, semblent simples.

## La peine de mort et le terrorisme

### La peine de mort en temps d'incertitude

« Pour la plupart de nos concitoyens, la guillotine symbolise encore la sécurité. Elle constitue le dernier rempart contre les crimes les plus graves. Enfin, elle représente un moyen de dissuasion et, partant, une mesure préventive contre la criminalité », expliquait le ministre français de la Justice, Alain Peyrefitte, dans une interview accordée au *Spiegel* en 1979. Deux ans plus tard, pourtant, la peine de mort était abolie par son successeur, Robert Badinter. La France n'allait pas pour autant sombrer dans le chaos du crime. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, des politiciens français de droite réclament un référendum sur le rétablissement de la peine capitale. Même si cela relève souvent « uniquement » de la démagogie et du populisme, la peine de mort en tant que châtement suprême revient sur le tapis. En ce moment même, on peut observer semblable évolution en Turquie.

### La peine de mort : une mesure inefficace contre les terroristes

Il est déjà très inquiétant qu'un possible rétablissement de la peine de mort soit exploité comme un outil de propagande. Plus inquiétant encore, on voit s'accroître

le recours à la peine capitale en guise de réponse aux attentats terroristes (p. ex. en Jordanie et au Pakistan) ou comme un moyen d'intimider l'opposition (p. ex. en Égypte). Le cas de la Jordanie montre que contrairement à ce qu'on explique volontiers à la population, le recours à la peine de mort repose toujours avant tout sur des motifs politiques, et non sur une volonté d'assurer la sécurité ou de combattre la criminalité.

Malgré tout, il ne semble nullement que cette méthode inflexible ait les résultats escomptés. Il apparaît plutôt qu'elle entraîne justement le contraire, la violence de l'État suscitant encore plus de violence contre l'État. On peut donc supposer que les exécutions « officielles » et le terrorisme s'entraînent mutuellement dans un cercle vicieux.

Le fait que la peine de mort n'a aucun effet dissuasif est de toute façon prouvé, mais se vérifie particulièrement dans le cas de criminels qui n'ont pas peur de mourir en martyrs en commettant des attentats.

### Répondre au terrorisme

« Nous sommes encore sous le choc, mais nous n'abandonnerons jamais nos valeurs. Notre réponse est : plus de démocratie, plus d'ouverture et plus d'humanité. » Telfut le puissant message du premier ministre norvégien Jens Stoltenberg, au sujet de l'attentat du 22 juillet 2011 en Norvège, lors du service funèbre dédié aux victimes à Oslo. C'est dans le cadre des lois en vigueur que la Norvège a condamné le criminel Breivik, qui a arbitrairement assassiné des dizaines de personnes. Elle ne s'est pas laissé entraîner à des actes de vengeance aveugle.

Devenu ministre de la Justice en 1981 en France, Robert Badinter a trouvé une majorité des députés favorables à l'abolition de la peine de mort. Il les avait interpellés ainsi : « Cette Justice d'élimination, cette justice d'angoisse et de mort, décidée avec sa marge de hasard, nous la refusons. Nous la refusons parce qu'elle est pour nous l'anti-justice, parce qu'elle est la passion et la peur triomphant de la raison et de l'humanité. » Ces propos sont d'une actualité criante en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme mondial.

## Jordanie

Après l'annonce (faite par le roi Abdallah en 2005) selon laquelle la Jordanie allait réviser son droit pénal et devenir bientôt le premier pays du Proche-Orient à abolir la peine capitale, et après huit ans de moratoire informel sur l'application de cette peine, onze prisonniers ont été pendus pour meurtre en décembre 2014. La réactivation de la peine de mort pour terrorisme a suivi en février 2015.

Le gouvernement a alors fait exécuter deux personnes accusées de terrorisme en réaction au meurtre d'un pilote jordanien par des miliciens de Daech. Au Royaume hachémite, les cas de terrorisme sont jugés par la Cour de sûreté de l'État, un tribunal militaire qui traite exclusivement de telles affaires, selon la loi antiterroriste jordanienne.

Le gouvernement jordanien justifie l'abandon du moratoire par l'augmentation de la criminalité (100 homicides en 2008 contre 153 en 2012). Pourtant, selon les observateurs des droits de l'homme, cette augmentation tient principalement à un climat d'insécurité désolante dans toute la région. La rapide croissance de la population jordanienne pourrait également expliquer l'augmentation de la criminalité. En outre, la Jordanie souffre d'une pénurie d'eau de plus en plus marquée, ce qui engendre des tensions sociales.

Ces problèmes sont très complexes, mais aussi et surtout impossibles à résoudre rapidement. On peut donc supposer qu'en appliquant la peine de mort, le gouvernement jordanien a profité d'une occasion de démontrer sa capacité d'action, d'une part, et de regagner l'assentiment d'une population extrêmement critique vis-à-vis de l'intervention militaire jordanienne contre Daech, d'autre part. « Maintenant, les vues du peuple sont les mêmes que la position officielle en ce qui concerne la guerre contre la terreur », expliquait le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Aschraf al-Chasauneh, à l'hebdomadaire suisse *WOZ*.



Tapis de fleurs devant l'île d'Utoya en Norvège, en souvenir des victimes du massacre du 22 juillet 2011. © dapid

## Questions et réponses sur la peine de mort et le terrorisme

### Qu'entend-on par « peine de mort pour terrorisme » ?

Le fait de punir par la mort, dans le respect de la législation nationale, des infractions liées au terrorisme. Il existe communément deux façons de définir la nature terroriste d'une infraction: considérer l'infraction en soi, qui pourra consister en différents crimes (selon le pays), comme le fait de tuer ou de blesser autrui, la prise d'otages, l'utilisation de substances explosives, la destruction d'infrastructures ou la détérioration de l'environnement; ou encore se baser sur les seules « intentions terroristes » de l'accusé, également définies différemment d'un pays à l'autre, souvent de façon insuffisante. Ainsi peuvent compter comme « intentions terroristes » tant l'intention de détruire l'ordre et la sécurité publics que l'intention de répandre la terreur parmi la population.

### Existe-t-il une définition satisfaisante du terrorisme ?

Depuis les années 1960, les Nations Unies ont développé 19 instruments juridiques internationaux permettant de combattre le terrorisme. Toutefois, aucun d'entre eux ne fournit de définition universelle de ce dernier.

Celui qui passe pour un terroriste et un ennemi public aux yeux de certains sera considéré par d'autres comme un héros luttant pour la liberté. Dès lors, la définition du terrorisme risque fort d'être élargie arbitrairement dans les législations correspondantes.

Ainsi, dans bien des pays, les adversaires politiques ou les acteurs de la société civile sont traités d'ennemis publics et accusés de terrorisme. L'exemple de la Turquie témoigne actuellement de cette triste réalité. Dans de tels pays, la peine de mort pour terrorisme offre aux dirigeants un moyen confortable de faire définitivement taire les voix critiques. Et de répandre eux-mêmes l'horreur et la peur.

### La peine de mort est-elle admissible lorsqu'une majorité de la population la préconise ?

Le chef d'État turc Recep Tayyip Erdogan souligne qu'il se soumettra à la volonté du peuple, s'il réclame le rétablissement de la peine de mort après le coup d'État manqué. Bien sûr, c'est aux États qu'il revient d'édicter les lois dans le cadre du respect des droits humains. Or, l'histoire est remplie de violations des droits de l'homme qui, originellement approuvées par la population, suscitent aujourd'hui le dégoût. Il est compréhensible que la population exige des décideurs des mesures sévères contre la violence et qu'elle exprime sa rage contre les auteurs de violences brutales. Toutefois, cela ne saurait justifier une réaction qui piétine les droits de l'homme. Bien plutôt, il faut attendre des personnalités de la politique et de la société qu'elles montrent le bon exemple dans des situations aussi critiques et qu'elles s'opposent à la peine de mort. De plus, elles doivent pouvoir expliquer à leurs concitoyens pourquoi il est impératif que les États se distancient de telles pratiques.

### La peine de mort pour terrorisme est-elle prononcée dans le cadre de procès qui répondent aux normes internationales ?

La peine de mort pour terrorisme est souvent prononcée dans le cadre de procédures très rapides, opaques et dépourvues de légitimité démocratique, instruites par un tribunal militaire ou un tribunal spécial qui siège à huis clos. Les accusés sont souvent contraints aux aveux dans des conditions discutables et disposent très rarement d'un droit de recours.

### Est-il possible de combattre le terrorisme tout en sauvegardant les droits humains ?

Ben Emmerson, rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, souligne qu'il revient aux États de protéger efficacement leurs citoyens contre la menace terroriste. Toutefois, les mesures introduites doivent toujours respecter les droits de l'homme. La protection des droits fondamentaux de tout citoyen et le respect de la légalité dans les procès sont des mesures efficaces contre le terrorisme, en cela qu'ils renforcent la confiance en l'État de droit. C'est dans ce sens que les Nations Unies ont adopté leur « Stratégie antiterroriste mondiale », qui doit permettre une lutte efficace contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme et de la légalité pour briser le cercle vicieux de la violence.

## La peine de mort en chiffres

- 104 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes
- 6 pays ont aboli la peine de mort pour toutes les infractions sauf les crimes exceptionnels, comme les crimes commis en temps de guerre
- 30 pays peuvent être considérés, dans les faits, comme abolitionnistes
- 58 pays et territoires conservent la peine de mort et l'appliquent
- 25 pays ont procédé à des exécutions en 2015
- Les pays qui ont le plus exécuté en 2015 sont la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite, le Pakistan et les États-Unis
- 65 pays prévoient la peine de mort pour terrorisme dans leur législation, dont 16 qui ont aboli la peine de mort dans la pratique et 1 qui a aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun

## Agir

### Prendre position contre le recours à la peine de mort: actions possibles

La Journée mondiale contre la peine de mort vous donne l'occasion de :

- devenir des ambassadeurs de la lutte contre la peine de mort et faire entendre votre voix dans le débat public. Pour ce faire, adressez une lettre au courrier des lecteurs de «votre» journal/revue pour le 10 octobre, Journée mondiale contre la peine de mort. Vous trouverez toutes les informations utiles dans le document ci-joint intitulé «Bases argumentaires pour votre lettre de lecteur». Nous nous ferons un plaisir de vous assister dans cette tâche. Pour toute question, veuillez prendre contact avec nous par téléphone au 031 312 20 44 ou par e-mail à l'adresse [s.kreutzberg@acat.ch](mailto:s.kreutzberg@acat.ch)
- mener une discussion avec votre entourage ou mettre sur pied un stand d'information qui vous permettra de renseigner sur la thématique actuelle de la peine de mort et du terrorisme. Pour tenir un tel stand dans le domaine public, une autorisation de la commune est indispensable. Vous pouvez obtenir gratuitement du matériel d'information (dossiers de campagne et affiches) auprès du secrétariat de l'ACAT
- soutenir un condamné à mort aux États-Unis en lui faisant parvenir un message ou en entamant une correspondance avec lui. L'organisation suisse lifespark, qui existe depuis 1993, est spécialisée dans l'accompagnement de telles correspondances. Informations et contact: [www.lifespark.org](http://www.lifespark.org), [contactus@lifespark.org](mailto:contactus@lifespark.org)
- suivre la campagne #nodeathpenalty sur les médias sociaux (Facebook et Twitter) et la diffuser dans vos réseaux
- participer à l'action «Villes pour la Vie, Villes contre la peine de mort» le 30 novembre 2016 (plus d'informations à ce sujet sur <http://www.worldcoalition.org/cities.html>)

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet: [www.acat.ch](http://www.acat.ch). Visitez aussi le site Internet de la Coalition mondiale contre la peine de mort, qui a initié la journée mondiale du même nom: [www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org).

En 2003, la Coalition mondiale a initié la Journée mondiale contre la peine de mort, célébrée dans le monde entier le 10 octobre par des gouvernements et des acteurs de la société civile.